



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Grèce

Question écrite n° 29780

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur la position du Gouvernement sur la fermeture d'ERT en Grèce. Le gouvernement grec a arrêté autoritairement trois chaînes de télévision et 26 stations de radio publiques, regroupées dans l'organisme ERT. 3 000 salariés vont être licenciés. 1 000 seront peut-être repris dans une nouvelle structure entièrement cadencée par le pouvoir et le patronat. Il s'agit d'une provocation politique sans précédent, attentatoire aux libertés et qui met en péril la démocratie. Le souvenir de la dictature ne peut que remonter dans la mémoire des Grecs. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette décision brutale et inacceptable, imposée au nom de l'austérité.

Texte de la réponse

Le gouvernement grec a pris la décision, le 11 juin dernier, de fermer sans préavis, la société publique de radio et de télévision grecque - ERT. Il a justifié cette décision par la nécessité de réformer en profondeur une institution jugée inefficace et minée par des pratiques clientélistes et népotistes. Tout en rappelant la « place essentielle dans la démocratie européenne » de la télévision publique, la Commission européenne a indiqué qu'elle « n'avait pas demandé la fermeture d'ERT » et qu'elle ne « remettait pas en cause non plus le mandat du gouvernement grec à gérer le service public grec ». Depuis, le Conseil d'Etat grec a ordonné la reprise des émissions radiotélévisées, sans toutefois se prononcer directement sur la légalité de la décision de fermeture et sans donner d'indications sur les modalités de cette reprise. Le président du Conseil d'Etat a indiqué que ERT dans son ensemble fonctionnera en l'état et un gérant sera désigné, lequel assumera les compétences de l'ancienne direction de l'entreprise. Il pourra, selon son jugement et les besoins qui existeront, conserver le personnel existant ou le licencier, en totalité ou en partie. Ne souhaitant pas transiger sur la question de la réouverture de l'ERT, le parti de la Gauche démocratique a quitté la coalition gouvernementale le 21 juin dernier. Cette décision n'a cependant pas conduit à des élections anticipées, les deux autres partis de la coalition (la nouvelle Démocratie et le PASOK) disposant d'une courte majorité absolue au Parlement (153 sièges sur 300). Un remaniement gouvernemental a toutefois eu lieu le 24 juin. Il a été marqué par une montée en puissance du PASOK, qui a hérité de 11 ministères et a vu son chef, Evangelos Vénizélos, nommé vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères. La France, par la voix de la ministre de la culture, Mme Aurélie Filippetti et du ministre délégué chargé des affaires européennes, M. Thierry Repentin, a regretté la décision de fermeture de la télévision publique grecque, prise par le Premier ministre grec. Elle a ainsi rappelé qu'elle est très attachée au pluralisme du paysage audiovisuel et, en particulier, à la présence d'un audiovisuel public fort.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29780

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6255

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7744